

Le travail et le cannabis :

ça ne va juste **PAS** ensemble



Le cannabis peut nuire à ta façon de travailler.

- Difficulté à se concentrer, à penser clairement et à prendre des décisions
- Étourdissements, somnolence, désorientation, confusion
- Ralentissement des réactions
- Manque de coordination
- Tendance à chercher la confrontation et à faire preuve d'agressivité
- Perte d'intérêt à l'égard du travail



Les facultés peuvent être affaiblies pendant plus de 24 heures après la consommation.

Ce n'est pas seulement le cas du **Cannabis**.

Les facultés peuvent aussi être affaiblies par :



D'autres médicaments



La fatigue



L'alcool



Le stress de la vie



La cannabis suscite ta curiosité?

Demande toi pourquoi tu veux en consommer. Est ce que cela t'aidera d'une certaine façon ou est ce que ça aggravera la situation?

Évite de consommer du cannabis avec d'autres substances ou de l'alcool.

Retarde la consommation le plus longtemps possible. Consommer du cannabis trop jeune peut affecter ta capacité à apprendre, à te souvenir et à te concentrer.

Ne conduis pas après avoir consommé du cannabis. Trouve une autre façon de te rendre à destination ou reste sur place.

Soit certain de la source du produit. La qualité du cannabis légal est testée et il est plus sûr que le cannabis fourni par un revendeur ou un ami.

Pense à ton entourage si tu décides de consommer du cannabis. Avec qui es tu et y a t'il des dangers à proximité?



Tes responsabilités en tant que travailleur :

- Informer ton superviseur de toute situation qui pourrait nuire à ta capacité de travailler de façon sécuritaire
- Travailler de façon sécuritaire
- Suivre les procédures
- Déclarer toute préoccupation à ton superviseur



Ce que dit la loi

Dans la plupart des provinces et territoires, les personnes de 19 ans et plus peuvent posséder jusqu'à 30 grammes de cannabis séché ou l'équivalent.

La plupart des milieux de travail interdisent la consommation de cannabis au même titre que l'alcool et d'autres drogues.

Vérifie les lois et les règlements particuliers de ta province ou de ton territoire : <http://bit.ly/loiscannabis>